L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 14 FEVRIER 1863

BUREAUX, No. 73 rue de Chartres. Entre les rues Bienville et [illegible]

Nouvelle-Orléans:
SAMEDI MATIN, 14 FEVRIER.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par E. Roger & Co, à leurs salles d'encan—Chapeaux et chaussures.

Par D. E. Morphy, au No 47, rue des Magasins—Café.

Par le même, à 10 heures, dans la rue des Magasins, No 47—Marchandises diverses.

Par R. T. Montgomery, rue du Camp, No 93—Farine.

Par le même, à onze heures et demie, au débarcadère du Laurel Hill—Coton. A midi, dans la rue du Camp, No 93—Groceries et liqueurs.

Par J. P. Boisseau, à ses grands Magasins et Gravier—Clous de fer à cheval.

Par le même, à onze heures, dans la rue des Magasins, Nos 27 et 29—Groceries, provisions, liqueurs, tabac, &c.

Par E. M. Jacobs, à la Bourse des Marchands et Encanteurs—Une grande propriété de valeur sur le Chemin de Gentilly, et deux jolies propriétés, l'une sur le bayou St-Jean, et l'autre près du Bayou et de l'Esplanade.

Par H. H. McLean, à onze heures, au coin des rues Tchoupitoulas et Commune—Jambons, épaules, graisse, farine, tabac, &c.

Par R. Scott, à 10 heures—Epaules, jambons, barils, eau de vie, whisky, &c.

Par le même, à 2 heures P. M., à l'Upper Picayune Tier—Cargaison de fruits.

Par R. B. Sykes, à 10 heures, dans la rue des Magasins, No 50—Vin rouge, groceries, provisions et liqueurs.

SOUSCRIPTION
AU PROFIT DES OUVRIERS COTONNIERS
Du département de la Seine Inférieure

Voici la liste des endroits où l'on trouvera des listes de souscription:

Au Consulat de France.
Chez MM. Eugène Rochereau & Cie, rue St Louis.
Paul Juge Fils, rue de la Vieille Levée.
Larue & Prevost, rue Carondelet No 30.
J. Leisy, rue Carondelet No 16.
Oscar Bercier & Cie, 17, rue St-Louis, et 77, rue Tchoupitoulas.
C. Rouyer, No 135, rue de Chartres.
Aux bureaux de l'Abeille, rue de Chartres.

Nouvelles plus récentes
PAR LA VOIE DU SUD.

Capture de steamers confédérés par les canonnières fédérales.

Nouvelles de l'armée de Bragg.

MORGAN DANS LE KENTUCKY.

LE COTON A 96 Cts

Nous empruntons au *True Delta* les nouvelles suivantes, puisées dans le *Jackson Appeal* du 8 courant:

Opérations devant Vicksburg.

M. Geo. Clotworthy, agent d'artillerie de Richmond, qui s'est échappé du steamboat *Moro* après la capture de ce bateau par le *Conestoga*, et qui est arrivé ici hier soir, nous fournit les renseignements suivants sur les opérations de la canonnière fédérale après qu'elle a eu passé nos batteries de Vicksburg:

Le 3, un peu avant la pointe du jour, le *Conestoga* a capturé le steamer *A. W. Baker*, chargé de sucre et de mélasse, et ayant trente officiers confédérés à bord comme passagers, la plupart de l'Arkansas, et dont desquels ont pu s'échapper. Dans la même matinée, au lever du soleil, il a pris le bateau à vapeur *Moro*, de Jefferson (Texas), avec 180,000 livres de porc frais à bord pour l'armée de Port Hudson; et vers onze heures, le bateau à vapeur *Berwick Bay*, d'Atchafalaya, pour Port Hudson, avec 100 balles de coton et 200 barils de farine qui appartenaient à un particulier. Les équipages de ces deux bateaux ont été faits prisonniers.

Après avoir pris ces bateaux, le *Conestoga* y plaça une garde de huit hommes, les attacha ensemble et les mit à l'ancre au milieu du fleuve, puis il partit dans le but de se rendre à Alexandrie, sur la Rivière Rouge.

Le *Conestoga* porte six canons rayés de 12 [illegible] de ses pièces a été brisée [illegible] par un boulet de nos batteries. La canonnière a été atteinte 20 fois en passant Vicksburg, trois boulets de 128 l'ont traversée de part en part dans sa partie supérieure qui était protégée autant que possible avec des balles de coton. Son équipage comprend 150 hommes qui s'étaient offerts pour cette occasion, et qui ont été mis à bord au-dessous de Vicksburg après le passage des batteries par le *Conestoga*. Ce bateau est commandé par le colonel Ellett de la flotte des béliers.

Un peu avant le départ du *Conestoga*, le *Moro* obtint la permission d'aborder pour débarquer quelques dames, c'est alors que M. Clotworthy, qui passait pour le second commis alla à terre, sous prétexte de s'occuper des dames et qu'il put s'échapper avec d'importants documents. Trouvant dans le voisinage un officier confédéré, il l'informa de la condition dans laquelle se trouvaient les deux bateaux, de la force de la garde que les Fédéraux y avaient mise, &c., et on croyait qu'ils seraient repris. Le fait que la canonnière fédérale est revenue seule à l'extrémité du canal au-dessous de Vicksburg, rend cette supposition probable, car le principal but de son expédition, au dire des Fédéraux, était de capturer des bateaux sur le fleuve pour s'en servir à transporter des troupes par le canal au-dessous de Vicksburg.

Lettre de Vicksburg.

Une lettre adressée le 6 de Vicksburg à l'*Appeal* contient ce qui suit:

La fumée d'un bateau hier matin au-dessous du coude du fleuve, indiquait que le bélier *Conestoga* était revenu de sa croisière par en bas. Plus tard dans la journée il est venu jusqu'en haut de la pointe et a jeté l'ancre près de la bouche du canal. Il est resté sous vapeur toute la journée, et beaucoup de gens pensaient que son intention était de rejoindre la flotte, mais il n'a fait aucune tentative.

Le fleuve est plein jusqu'aux bords, et l'eau qui est dans le canal empêche qu'on y travaille. Il est probable que les transports pourront y passer, et quand tous les arrangements seront faits, on commencera le transport des troupes.

On craignait hier que le *Conestoga* tentât de remonter vers la flotte pendant la nuit, et tout fut préparé pour éviter un autre échec humiliant pour nos batteries. Mais il ne se passa rien et il n'est pas probable que ce bateau veuille retourner vers la flotte. Il a accompli son objet et il restera là jusqu'à ce que la flotte fasse sa grande démonstration. Ce matin il a disparu mais on ne croit pas qu'il soit allé loin. Beaucoup de fumée et de vapeur, ce matin, au-dessus de la flotte, indique un mouvement, mais jusqu'au milieu de la matinée il n'y a rien eu d'extraordinaire.

AUTRES NOUVELLES.

Le *Whig* de 6 contient ce qui suit:

Le général Pemberton a lancé un autre ordre avisant les citoyens non combattants de Vicksburg de se retirer hors de portée du danger avant l'attaque. Il sera nécessaire de prendre quelques arrangements pour permettre aux familles pauvres de partir. Il faut qu'on leur trouve des gîtes à la campagne et le moyen de subsister. Nous apprenons qu'on s'occupe de ce soin.

Un incendie a éclaté hier matin dans les baraques connues sous le nom de "Verandas" près de la gare. Pendant l'incendie un grand nombre de fédéraux sont venus sur la rive opposée pour regarder, ils croyaient sans doute qu'on brûlait tout Vicksburg.

Le bélier qui a passé nos batteries lundi matin, après avoir fait une reconnaissance dans le bas du fleuve jusqu'au confluent de la rivière Rouge, est revenu hier après midi devant l'habitation Brown et Johnston et y est resté toute la journée.

Le général de brigade D. Lee a reçu le commandement des batteries ici, c'est une excellente nomination.

Nouvelles de l'armée de Bragg.

Nous devons nous attendre à de fortes escarmouches chaque jour et avec le général Joseph Johnston pour diriger les mouvements, il faut compter sur un engagement général d'ici à huit ou dix jours, et croire au succès.

Rosecrans est si complètement cerné par notre cavalerie irrégulière qu'il ne peut envoyer ses fourrageurs à plus de trois milles sans les faire appuyer par une brigade entière d'infanterie. Comme vous pouvez le croire, nous n'ignorons nullement les mouvements récents des fédéraux, et je voudrais bien dire quel je chose de la situation. si la prudence ne l'interdisait. Qu'il me suffise de dire que nos braves soldats désirent donner à l'ennemi une chance de réception et que tout indique de grands préparatifs. Quelque soit le mouvement qui sera tenté, le pays se repose avec confiance sur l'habileté et la valeur de Lee et de son mar vivant d'hommes vaillants qui ont mérité les plus grands éloges sur les champs de bataille du Vieux Domaine.

Nouvelles de Richmond.

Richmond, 6 février—Le Sénat a passé le bill d'allocations, et a discuté le bill de la Cour Suprême. Bien d'important à la Chambre. M. Kenner a rapporté un bill pour parer au remboursement du papier monnaie, ce bill a été mis à l'ordre du jour de mardi prochain.

Nouvelles du Nord.

Richmond, 6 février—Le New York *Herald* dit que la hausse de l'or a tellement déprécié les valeurs des banques, que cela rend la plupart d'entre elles insolvables.

Il faut que le Sénat passe le bill de la Chambre sur les finances, ou bien il arrête la guerre.

L'agitation sur le coton à New York est merveilleuse; les articles en coton ont tellement haussé et si rapidement changé de mains, que les commissions excèdent le coût primitif.

La réception de McClellan au Fremont House a été très enthousiaste. Les principales maisons de commerce ont fermé et patrons et employés ont pris part à la démonstration.

Horace Vernet est mort à Paris le 17 janvier.

Ned Saunders, le porteur des dépêches du [illegible] pris dernièrement à Charleston a été envoyé au fort Lafayette.

Election d'un sénateur Républicain.

L'*Enquirer* a reçu des journaux du Nord du [illegible]. Les démocrates de la Législature de New York ont choisi Erastus Corning comme candidat au Sénat des Etats Unis. Le premier scrutin a donné pour résultat: Morgan 64 voix, Corning [illegible], Dix 1, Wood 1, au second tour Dix [illegible] Corning 63. Les deux Chambres [illegible] et Morgan, le candidat républicain [illegible] par 86 voix contre Corning [illegible].

Le *New York Herald* a un article lugubre, [illegible] consolidé en un certain [illegible] de petites républiques militaires [illegible] qu'il ne convient pas que [illegible] télégraphe de Washington [illegible] étrangères sont tout à fait sa[illegible] que Napoléon veut sauver [illegible] qu'il a été aidé par l'Espagne [illegible]. Cela [illegible] par la [illegible].

La capture du Princess Royal.

Le *Richmond Whig* dit que le steamer anglais *Princess Royal*, récemment capturé devant Charleston, avait à bord une précieuse cargaison, entre autres choses huit canons Whitworth, quatre machines à vapeur pour canonnière, des carabines, de la poudre etc. Elle avait un fret de 930 tonneaux en poids et en volume. Une troupe d'ouvriers anglais, habiles dans la manufacture des projectiles, ont été capturés avec le navire. Le pilote et un ou deux hommes de l'équipage ont échappé dans un canot et ont gagné Charleston. Nous sommes heureux d'apprendre qu'ils ont sauvé d'importantes dépêches adressées par le capitaine Manry au gouvernement.

Autres nouvelles du Nord.

Grenada, 7 février.—On a reçu les journaux de Memphis du 4. Des dépêches du Nord disent que le *Florida* s'est perdu à la hauteur du Cardenas.

Nouvelles importantes du Kentucky.

Dans les débats de la législature du Kentucky sur la politique future de l'Etat, Zeb. Ward a parlé contre la soumission. Les unionistes veulent soutenir la proclamation d'émancipation. Il y avait là beaucoup de personnes de l'Ohio et de l'Indiana. La législature du Kentucky a passé un bill qui ordonne à ses troupes de ne pas appliquer la proclamation de Lincoln. Le bill a passé par 59 voix contre 15.

La cavalerie de Morgan est très occupée le long des rivières Cumberland et Tennessee. On rapporte qu'il a opéré de nombreuses captures de transports et d'éclaireurs fédéraux.

Le *Memphis Bulletin* du 4 cote le coton à 96 cents.

Théâtre de l'Opéra,
GRAND CONCERT DE CHARITÉ.

Dans une ville comme la Nouvelle Orléans, où règne d'ordinaire la prospérité, où toutes les classes sont habituées au bien être, la misère occasionnée par les calamités suites de la guerre est venue frapper cruellement bien des familles qui n'avaient jamais connu le besoin, mais c'est une misère qui ne s'étale pas au grand jour. Il faut le dévouement d'une charité sincèrement chrétienne pour aller à la découverte de ces infortunes, et la main délicate d'une noble compassion pour les soulager. On se ferait difficilement une idée du nombre de ceux qui souffrent héroïquement sans se plaindre, et on ne saurait trop admirer le zèle avec lequel les âmes charitables se livrent à la pieuse recherche des malheureux.

Ayant sondé le gouffre des misères qui s'abritent dans l'ombre et le silence, les nobles visiteuses n'ont pas hésité à faire appel au public pour qu'il les aidât à le combler. C'est ainsi que leur est venue l'idée d'organiser un grand concert pour associer dans une bonne œuvre celles et ceux qui donnent le concours de leurs talents, aux spectateurs qui contribuent de leur bourse au résultat désiré. L'appel venant d'une telle source et dicté par un sentiment aussi pur de générosité, ne pouvait manquer de trouver un écho empressé de la part des artistes amateurs, dames et messieurs, qui ont offert leurs voix, du directeur de l'Opéra qui s'est mis complètement à la disposition des organisatrices du concert, et du public qui enlève avec la rapidité la plus méritoire toutes les places disponibles.

Disons maintenant quelques mots, au point de vue artistique, de cette soirée qui sera, assuré ment, la solennité musicale de la saison. La première partie débute par le chœur de la *Vestale*, qui sera chanté par vingt cinq dames et demoiselles, puis viennent les morceaux suivants: une *Mélodie allemande*, chantée par un baryton amateur, l'air du *Serment*, chanté par Mlle Z, dont la brillante voix de soprano est déjà connue de ceux qui ont suivi les concerts d'amateurs, le duo de *Tancrède*, chanté par le ténor favori des mêmes concerts et Mlle X, dont la riche voix de mezzo soprano a déjà fait sensation dans notre monde musical. Le programme indique ensuite les *Variations de Ida Pagan*, exécutées par l'éminent violoniste, J. Oliveira; l'air d'*Actéon*, chanté par Mlle XX, l'air et la scène de *Judith*, par Mme ***, et le morceau de *Moïse*, pour deux pianos, exécuté, par Mmes ***.

Le programme de la seconde partie commence par le *Chœur de la Charité*, chanté par vingt cinq dames et demoiselles, et comprend l'air de *Zampa*, par le ténor, le duo de *Joconde*, par Mesdemoiselles ***, l'air de *Manon Lescaut* chanté par Mlle XX, le grand concerto de Weber, pour deux pianos, exécuté par Mmes ***, une *Valse*, chantée par Mlle Z, une *Mélodie allemande*, chantée par le baryton, l'air du *Prophète*, par Mlle X. Enfin le concert se terminera par une fantaisie pour violon, *Souvenirs de Bellini*, exécutée par M. J. Oliveira.

Voilà, comme on le voit, un programme qui promet bien des jouissances musicales et nous ne croyons pas être faux prophète en annonçant un succès complet à l'entreprise et aux artistes amateurs, dont le talent nous est déjà connu.

Théâtre de l'Ambigu Comique.—Une société d'amateurs française vient d'ouvrir un théâtre au coin des rues Champs Elysées et Grands-Hommes. Il y sera donné une représentation tous les dimanches. Celle de demain se composera, comme on le verra par le programme inséré plus loin, de deux vaudevilles, de deux intermèdes de chant et d'une scène comique en vers.

CHRONIQUE LOCALE.

Cour provisoire des Etats-Unis.—J. D. Hersey contre J. D. Denegre et Oliver Rose.—Les défendeurs demandaient que le procès fût mis hors de cour parce que, disaient-ils, il n'appert pas, dans la pétition, qu'il y ait cause d'action. Le demandeur déclare avoir payé un billet hypothécaire dont M. Rose devait le montant à M. Denegre qui lui avait vendu un terrain et réclame le privilège du vendeur. M. Huot, avocat des défendeurs, maintient que le demandeur n'a pas acquis ce privilège en payant la somme pour un tiers ni le droit d'action contre M. Denegre. Après une assez longue discussion, l'avocat du demandeur a été autorisé à modifier sa pétition.

Jackson contre Bisland.—Il a été prouvé que la propriété séquestrée sur la plantation se détériorait. Le marshal a été requis d'en prendre soin et de la faire transporter ici en bon état.

Billy O. C. Dunnell, qui avait frappé un policeman, a été condamné à vingt-cinq piastres d'amende et à fournir un cautionnement pour répondre de sa bonne conduite.

E. T. Owen, sur qui l'on a trouvé des "brass knuckles," a été condamné à dix piastres d'amende.

Sixième Cour de District.—La Sixième Cour de District a rendu hier seize décrets contre des propriétaires du Troisième District et en faveur de M. Dennis Cronan, pour pavage exécuté en vertu de marchés conclus avec la ville.

Cour Prévôtale.—Jane Sullivan, grande et borgne était accusée, hier matin, d'avoir donné du linge à un soldat pour l'aider à déserter, et de lui avoir ensuite arraché sa montre. Le principal témoin à charge était une vieille femme qui avait perdu la moitié de son nez. La manière dont elle a raconté l'histoire lui faisait le plus grand honneur et la plaçait fort avantageusement aux yeux du magistrat, mais celui-ci a changé d'avis en entendant le son de l'autre cloche. Il a condamné l'accusatrice à l'amende et ordonné la mise en liberté de Jane. La vieille est paraît-il une véritable mégère; elle avait poussé Jane à voler le soldat puis il était hâtée de la faire arrêter dans l'espoir de profiter du vol sans danger.

Bernard Keegan est venu répondre à l'accusation d'avoir, sans être muni de la licence, vendu et acheté de l'or, de l'argent et des billets qui n'ont pas cours. Il a répondu qu'il ne se donnait pas pour courtier et n'avait pas de bureau. On a prouvé qu'il avait acheté des "shinplasters" et un peu d'or; et il a été condamné à $25 d'amende.

Un joueur d'orgue a dû acquitter une amende de quinze piastres parce qu'il n'avait pas de licence.

Mich. Kelly, soldat du 9e régiment du Connecticut, ayant "dévasté" le panier d'oranges d'une vendeuse, a été forcé de débourser $6. Il passera en outre dix jours en prison.

Arrestation.—M. Gallagher, officier de police du Quatrième District, a réussi, jeudi soir, à arrêter Tomy Truxillo qui s'est enfui récemment de la Douane.

Les autorités militaires l'avaient condamné à deux cents piastres d'amende et comme il n'avait pas acquitté cette somme il était resté en prison. On se souvient peut être qu'il est un de ceux que la Commission a jugés pour avoir emplumé M. Ellis. Il était jadis sergent de police du Quatrième District.

EDITION D'HIER SOIR.

Congrès Confédéré.

Procès des officiers des Etats-Unis par les cours d'Etat.

(*Séance du Sénat du 26 janvier.*)

M. Yancey de l'Alabama a présenté la motion suivante:

Résolu que le comité judiciaire soit requis d'examiner et de faire un rapport sur la question de savoir si un officier de l'armée des Etats-Unis agissant sous l'autorité de ce gouvernement, peut être soumis comme criminel pour violation des lois de l'Etat au châtiment prononcé par un tribunal d'Etat quand il est délivré à l'autorité d'Etat par ordre du président.

M. Yancey dit qu'il est en faveur des représailles, mais nous devons assurer l'efficacité des mesures de répression. Il a été d'abord favorable à l'ordre du président pour la remise des officiers de l'Union aux autorités d'Etat pour cause d'excitation à l'insurrection servile. Mais après mûres réflexions, il avait été porté à douter de la politique, de l'opportunité et de la justice de ce moyen. Quand les officiers fédéraux seront traduits devant les cours d'Etat, les juges pourront décider qu'ils ne sont pas justiciables sous nos lois d'Etat. Ils seraient alors déchargés et nous souffririons dans l'opinion publique pour avoir annoncé des mesures de représailles que nous ne pouvons mettre à exécution.

Nous ne pouvons faire juger par des cours d'Etat des officiers des Etats Unis pour raison d'incendie ou de vol de grand chemin, et on peut douter sérieusement s'ils peuvent être jugés pour excitation à l'insurrection des esclaves. Il est en

faveur des mesures de représailles, mais il désire que le système soit certain, fixe, et effectif. Si le plan proposé par le président ne peut être mis à exécution, plutôt cela sera connu, mieux cela vaudra. La résolution a été adoptée.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.
Conditions de négociations pour la paix.

La question en discussion était la résolution présentée par M. Crockett, du Kentucky, sur les conditions suivant lesquelles la paix serait négociée.

M. Foote, du Tennessee indique les titres et les intérêts que le Maryland aurait dans une telle négociation, car le Congrès avait engagé sa foi à ne pas laisser conclure la paix sans assurer à cet Etat la liberté de décider de sa position future.

M. Foote exprime sa confiance soutenue dans la loyauté et le patriotisme du Maryland et pense qu'on ne doit pas plus avoir de préjugé à son égard qu'à l'égard du Kentucky et du Missouri. Il tourne en ridicule l'idée d'une confédération frontière. Il n'est pas en faveur d'aucune confédération politique avec les Etats du Nord-Ouest. On s'est mépris sur ses opinions. Il est en faveur d'une ligue militaire, offensive et défensive, avec tout Etat du Nord-Ouest qui mettrait bas les armes et il l'aiderait et le protégerait contre le pouvoir du gouvernement de Lincoln. Il pense qu'en se servant d'influences opportunes et de moyens convenables le Nord-Ouest pourrait être détaché de la Nlle-Angleterre et des Etats du centre dans cette guerre en moins de soixante jours.

Après avoir abordé nombre de sujets relatifs à l'événement probable d'une négociation pour la paix, M. Foote dit qu'il n'est pas prêt à discuter toute la question, mais il soumettra avant peu à la Chambre des résolutions générales sur la matière.

La considération de la question a été remise au lendemain.

Punition militaire.

M. Perkins de la Louisiane présente une résolution d'enquête relative à une punition criminelle prononcée contre un soldat de la Caroline du Nord qui a été condamné à recevoir 39 coups de fouet tous les trois mois pendant toute la durée de la guerre. Ce soldat est coupable de désertion. Il doit aussi être marqué à la main gauche de la lettre D et être mis aux travaux forcés à Richmond avec chaîne et boulet. M. Perkins demande si ce traitement qui a été appliqué à dix autres cas par les cours martiales, est légal. En ce cas, il présente un bill pour la suppression du fouet comme punition militaire. La résolution d'enquête a passé.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Les journaux du Sud disent qu'en addition à la clause de conscription du bill militaire, passé par la Législature louisianaise à la dernière session aux Opelousas, une allocation de $10,000,000 a été faite pour l'exécution des clauses du bill. Le col. H. W. Allen, qui avait été si grièvement blessé à la bataille de Baton Rouge, a été nommé maj. gén. de la milice d'Etat à la place du maj. gén. John L. Lewis.

La Législature a passé aussi un bill qui déclare nulles et de nul effet toutes les ventes par confiscation ou autrement, opérées pour taxes fédérales ou au profit du gouvernement fédéral.

La Législature s'est ajournée au 2 mai prochain, dans la ville de Shreveport.

Transformation du Delta.—Le *Delta* de ce matin annonce qu'il cessera de paraître à partir de samedi prochain. Il sera remplacé par un nouveau journal quotidien *The Era* dont le premier numéro paraîtra dimanche 15 février. Cette feuille sera dévouée à la cause de l'Union et publiera tous les ordres du commandant général. On ne dit pas quels en seront les rédacteurs.

Le nègre esclave et le nègre libre.—Chose étrange, dit le *Boston Herald*, nous commençons à voir que le nègre est maintenant négligé et que l'homme émancipé n'inspire plus d'intérêt aux philanthropes. "Pauvre Cuffey!" s'écriait beaucoup mieux si tu avais été un nègre attaché depuis longtemps. Si les vues de tes protecteurs avaient été mises à exécution, c'est à dire si la fabrique sociale est dissoute et que tu sois envoyé des lieux où on a pris soin de toi jusqu'ici, on t'a mis hors pour ce que tu deviendras par la suite. Tu peux gagner ta vie, et te trouver ainsi, tu pourras mourir de faim. Mais tu ne seras plus le pauvre nègre, car ton pouvoir a été détruit. Le nègre esclave est un bon cheval de parade qu'on peut faire entrer dans un office, mais le nègre libre est un cheval mort qu'on doit abandonner aux corbeaux. Hélas, pauvre Cuffey!

L'évacuation du Mississippi
PAR
L'ARMÉE DU GÉNÉRAL GRANT.

Une correspondance de Memphis, du 15 janvier, donne les détails suivants sur le départ de l'armée de Grant:

Il n'est pas douteux que les rebelles n'aient pris rapidement tout le territoire que nous avons évacué. Notre arrière-garde était à peine hors de Holly Springs que la cavalerie rebelle y entrait. On dit qu'ils se sont servis du télégraphe moins de trente minutes après notre départ. Toute la population dans cette section du pays est amèrement et irrévocablement sur l'avis contre la cause de l'Union, et ne pourra jamais changer pendant l'existence de la génération actuelle. Quoique la pays en occasion de causer librement avec les habitants ne peut se faire une idée de la malignité qui est témoignée par les dames et les autres demoiselles dans ces pays. La prudence empêche rarement les femmes d'exprimer leurs sentiments et leurs opinions, elle retient souvent les hommes. De là la remarque que les "femmes du Sud sont plus rebelles et plus prononcées que les hommes." Ce n'est qu'apparent. Tous sont autant du cœur ardemment dévoués au Sud, tous se réjouissent des succès des armes du Sud. Presque tous expriment ouvertement ces opinions.

Le retour de la plus grande partie de l'armée du général Grant de la région à l'Est et au Sud-Est de Memphis, entraîne son abandon aux rebelles. Les quelques citoyens qui ont pris le serment d'allégeance à l'arrivée de nos armées sont laissés sans protection et obligés de fuir pour sauver leur vie. La faite seule peut les sauver. Les nègres arrivent aussi en masse dans tous les camps sur la ligne du marche. Tant que l'armée allait vers le Sud ils n'avaient pas d'appréhension, mais aussitôt que nous nous sommes tournés vers le Nord ils sont arrivés en foule et en proie à la plus vive terreur. Des milliers de noirs suivent l'armée, entravant sa marche, consommant ses provisions et bloquant littéralement les routes.

Il n'y en a pas moins de 3,000 en ce moment à la gare du chemin de Charleston, dénués de tout excepté de saleté, de haillons et de vermines—de sexe, d'âge et de condition qui les rendent incapables de gagner leur vie dans le Nord.

Il y a des centaines d'enfants au-dessous de huit ans, la plupart sans père ni mère, on personne, pour s'occuper d'eux. Les vieillards et les enfants en bas âge, les boiteux, et les aveugles, les infirmes et les décrépits sont abandonnés à la tendre pitié du gouvernement et des abolitionnistes du Nord. Si on les emmène au Nord le même sort les attend. A présent le gouvernement leur donne quelques rations et va les envoyer au Nord où on les imposera aux Etats libres *volens nolens*.

Chaque train qui passe sur la route est chargé de fugitifs réclamant leur liberté et la protection de l'armée. Il ne passe pas de train où l'on ne refuse aux soldats de l'Union malades ou éclopés de les recevoir, ce qui les oblige à se traîner péniblement le long de la route ou à tomber épuisés ou à aller croupir dans les hôpitaux de régiments. Des abus comme ceux ci demandent une réforme, sinon ils finiront par ruiner l'armée.

Une autre cause de plaintes est le transport du coton sur le chemin de fer, à l'exclusion des soldats malades et des approvisionnements de l'armée. Les officiers et les hommes disent ouvertement que dans la retraite du Yockney à La Grange l'armée a été retenue à divers points des heures et des jours entiers pour donner le temps aux spéculateurs d'expédier leur coton.

Et cela quand les hommes étaient à la demi-ration tout au plus, et fréquemment sans subsistance autre que celle qu'on trouvait dans le pays. Au moment où nos braves soldats restaient exposés à une pluie froide et dans la boue sur la rivière Tallahatchie, avec à peine de quoi manger, on donnait d'amples rations aux nègres à Grand Junction, à 40 milles au Nord, et les convois de chemin de fer circulaient à 4 milles de nos troupes. S'étonnera-t-on que le soldat se plaigne, se décourage ou se mutine? Peut-on blâmer des commandants de division d'avoir déclaré qu'ils n'admettraient aucun acheteur de coton dans leurs lignes et que tonte balle de coton apportée par un spéculateur serait saisie et brûlée? Ne sont-ils pas excusables d'ordonner qu'il ne sera accordé aucune passe aux nègres sur les chemins de fer jusqu'à ce que les soldats malades soient transportés et les autres approvisionnés? Si on tentait cette semaine de faire des chemins de fer l'usage honteux qu'on en a fait la semaine dernière, ce serait tant pis pour ceux que cela concerne.

Lettre d'un Missionnaire
SUR LA GUERRE D'AMÉRIQUE.

Le *Bien public* donne des extraits d'une lettre écrite par un missionnaire établi en Amérique, non loin du théâtre de la guerre. On lit dans cette lettre:

"Vous avez sans doute appris déjà que le président Lincoln a publié une proclamation par laquelle il rend la liberté à tous les esclaves de ceux des Etats du Sud qui, au 1er janvier prochain, seront encore en état de rébellion. On craint beaucoup que la proclamation du Président donne lieu à de terribles malheurs. Cet acte était depuis longtemps attendu. Mais loin d'avoir l'effet qu'on en espérait, la proclamation n'a fait que creuser plus profondément l'abîme ouvert entre les deux adversaires.

"Vous me demanderez comment il se fait que les habitants du Sud, nourris dans le luxe et la mollesse, accoutumés à une vie indolente, incapables de faire à pied plus d'un quart de lieue de distance, supportent maintenant les fatigues de la guerre et tiennent constamment la campagne, mal vêtus et souvent pieds nus, comme il m'est arrivé quelquefois de les voir? Comment se fait-il que chaque fois que les armées se rencontrent en rase campagne, ce sont toujours les *Yankees*, comme on appelle ceux du Nord, qui sont battus? C'est que les Etats du Sud se battent avec la rage du désespoir; c'est qu'ils savent que si leurs ennemis triomphent, leurs biens seront confisqués, et c'est pourquoi ils sont décidés à vaincre ou à mourir. C'est une observation digne de remarque et que je fais en passant, à savoir que l'armée fédérale n'a jamais gagné de bataille que lorsqu'elle était soutenue et couverte par sa flotte.

"On se prépare en ce moment dans le Nord à frapper un coup décisif, et l'on se flatte du succès. Ce succès on l'espère plus des ruses que l'on met en œuvre que de l'ardeur et de la valeur des troupes. Le premier moyen auquel les fédéraux auront recours est celui ci: susciter

que les eaux du Mississippi auront atteint leurs crues les plus élevées, on percera les digues de cet immense fleuve afin d'inonder la Louisiane et d'y porter ainsi la dévastation et la mort. En second lieu, le Nord prépare une insurrection des esclaves contre leurs maîtres, pour obliger les hommes actuellement sous les armes d'aller chez eux défendre leurs foyers, leurs enfants, leurs familles. Enfin, le Nord compte beaucoup sur sa flotte, qui sera sous peu considérablement augmentée par l'adjonction d'une quantité de navires de guerre munis des engins meurtriers les mieux perfectionnés. De son côté, le Sud se prépare également; mais comme ses ressources sont fort restreintes, il ne disposera pas de moyens artificiels aussi formidables que le Nord.

"Deux grandes armées ont déjà campé ici. D'abord nous avons eu les confédérés, au nombre de 80,000 hommes. Ils envahirent le pays et prirent possession de tout le Kentucky, Louisville excepté. Ces malheureux étaient exténués de privations. Les magasins de vivres, de vêtements, de souliers, furent épuisés en peu de temps. Ils achetèrent en outre d'énormes troupeaux de bœufs et de moutons. Pendant le séjour de cette armée dans nos parages, une foule de jeunes gens s'enrôlèrent sous ses drapeaux.

"Il y avait dans cette armée un grand nombre de catholiques. J'ai surtout remarqué un capitaine qui, suivi de sa compagnie, venait tous les jours assister à la sainte messe. Un jour, après s'être confessés, tous les soldats de cette compagnie se sont présentés à la sainte Table, à la suite de leur capitaine. Nous étions accablés de leurs visites.

Nous n'avons eu cependant qu'à nous louer des rapports que nous avons eus avec eux. Ils nous ont constamment témoigné la plus grande déférence et le plus grand respect. Le général en chef, M. Bragg, trois autres généraux et plusieurs officiers sont venus voir du jour notre pensionnat de demoiselles. Ils ont visité la maison dans tous ses détails et ont paru prendre plaisir à écouter les chants des élèves. Ils sont partis après avoir témoigné leur satisfaction de tout ce qu'ils avaient vu, et en promettant qu'aussitôt la guerre finie ils s'empresseraient de nous confier leurs enfants. En reconnaissance de l'accueil que nous leur avons fait, ils nous ont envoyé leur musique pour nous donner une sérénade. Et remarquez que ces généraux et ces officiers sont protestants.

La souscription rouennaise. Nous lisons dans un journal de Paris:

Par une lettre écrite au *Figaro*, M. Mirès compare les résultats de la souscription rouennaise à ceux de la souscription pour les inondés de Lyon, qui a produit 12 millions. Il rappelle que, dans cette dernière circonstance, le crédit mobilier s'inscrivant pour 100,000 francs, la banque de France avait du souscrire pour la même somme, et que tous les établissements considérables et les gens riches s'associèrent à l'œuvre dans une proportion relative:

"Pour la souscription actuelle, dit il, comment les choses se sont-elles passées? Est-ce que les intérêts actuelles sont moins grandes ou plus méritées? Evidemment non! Le sentiment de charité est il moins vif qu'il y a quelques années? Nullement. Pourquoi donc cette immense différence d'une souscription atteignant 12 millions de francs pour les inondés, et 250,000 francs pour cent mille ouvriers sans travail! Parce que le point de départ a été manqué, parce que l'émulation a fait défaut.

"En effet, que s'est il passé lorsqu'un appel a été fait à la charité publique en faveur des ouvriers sans travail par suite de l'absence du coton?

"Pour quelles sommes nos grands établissements financiers ont-ils souscrit?

"Le Comptoir d'Escompte, seul, a versé la somme de 1,000 francs.

"Et l'on s'étonne ainsi d'un insuccès! Je vous le demande, est-ce qu'il y a en France un banquier qui oserait faire une souscription notable, lorsque la Banque de France, le Crédit Mobilier, le Crédit Foncier, le Crédit Industriel s'abstiennent, et que le Comptoir d'Escompte seul intervient pour une somme de 1,000!

"JULES MIRÈS."

M. Mirès a raison en principe, mais il a fait erreur sur quelques chiffres. La Banque de France, le Crédit Foncier, le Crédit Mobilier ne se sont pas abstenus, et leurs souscriptions n'étaient pas encore connues; il est même vrai que les sommes qu'ils ont souscrites, elles figurent au moins parmi les plus considérables de celles que nous avons eu à publier.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS

Vendredi soir 13 février, 5 heures P. M.

[illegible]

MELASSE—[illegible]

[illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 11 février 1863

[illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES HIER.
Brick Alesta, Cannon, New York.

ARRIVES HIER.
Navire transport des E U Unadilla, New York.
Goëlette Alfred Kelley, Sinclair, New York via la bale de Mobile.
Barque Anna Wheeler, New York.
Brick Brunnier, Carlton, Camden.
Steamship transport des E U Nassau, Pensacole.
Goëlette Brazos, de la Côte.
Goëlette Corrine, de la Côte.
Steamboat G W Forrest, Wood, de la Côte.
Steamboat Sallie Robinson, Dalton, Baton Rouge.

Montant le fleuve.
Navire Grenada Antoinette, Rosteau, Liverpool.

☞ Pour la note des importations et des exportations voir la page anglaise.

Décédé hier soir à 5 heures, à l'âge de 64 ans, François EBERHARDT, natif de France. Ses amis et connaissances sont priés d'assister, sans autre invitation, à ses funérailles qui auront lieu cette après midi à 4 heures. Le corps est exposé à la maison mortuaire rue des Français No 108, entre les rues Craps et Amour.—De la part de ses enfants.

ATTENTION.

☞ Voir les annonces d'encan de R. T. Montgomery pour aujourd'hui.

M. R. Scott, encanteur, vend, aujourd'hui, à 2 heures au Lower Picayune Tier, en face de la Place Jackson, la cargaison de la goélette "Cora", composée de fruits.—Voir l'annonce.

☞ H. H. McLean vend, à l'encan, ce matin, à onze heures, au coin des rues Tchoupitoulas et Commune, des jambons passés au sucre, des épaules, des plats côtes, de la farine, du tabac à fumer, &c.—Voir l'annonce.

☞ L'attention est appelée sur les groceries, vins, liqueurs, halles etc. que M. R. Scott vend à l'encan, ce matin, à 10 heures, au coin des rues Magasins et Natchez. Voir aux annonces.

☞ M. J. P. Boisseau vend, ce matin, à son magasin d'encan, rue des Magasins, Nos 27 et 29, encoignure Gravier, des groceries, des provisions et des clous de fer à cheval. Voir l'annonce.

LE SYSTEME SANGRADO.—Lorsque le Dr Sangrado trouvait ses malades faibles, il leur donnait du gruau à l'eau, lorsque leur faiblesse augmentait, il leur administrait du calomel et du jalap. Gil Blas nous dit que les malheureux mouraient presque invariablement. Beaucoup de gens meurent encore de nos jours à la suite d'un même traitement, mais on a découvert par bonheur un remède contre la faiblesse—c'est l'AMER DE HOSTETTER, puissant tonique qui purifie tout en fortifiant. C'est un précieux remède pour les femmes surtout et pour les vieillards.

Agents pour la vente de l'Amer de Hostetter—
J. WRIGHT & Co, rue de Chartres, No 21,
E. J. HART & Co, rue Tchoupitoulas, No 77 et 79,
G. THEURER, au-dessous du Marché français,
J. MORGAN, HALL & Co, rue de la Commune, No 20,
G. N. MORRISON & Co, rue du Canal, No 12,
JOHN T. MOORE & Co, rue Poydras, Nos 7 et 9,
JOSEPH MAILLOT, rue Crossman, No 12,
SCOVIL & MEAD rue de Chartres, No 111,
THOMPSON & BARNES, 23 et 25 rue Commune.
14 fév—

AVIS.

La grande et belle maison de l'honorable BERNARD DE MARIGNY, à l'angle des rues Marigny et de la Levée, 3me District, est maintenant convertie en un café splendide sous le nom de OLD HICKORY. 14fév—3f

CUVES A VENDRE.
6 belles cuves de 800 gallons.
STORAGE

200 boucauts sucre à prendre en storage à 20 cts le premier mois et 15 cts les mois suivants.

Chez A. BALU,
14 fév—3f 50, rue de Chartres.

PERDU

Un BILLET de la somme de $[illegible] tiré par E. Lawrence à l'ordre de P. Casenave, daté du 15 février 1862 à 12 mois de date.

Le public est prié de ne pas le négocier, le paiement en ayant été arrêté.

Une récompense libérale sera accordée à celui qui le rapportera au bureau de l'ABEILLE.

14 fév—3 A. PEPIN, 49 rue Vieille Levée.

Chemin de fer Pontchartrain.
Arrangement pour l'hiver, à partir du 20 octobre 1862.

PASSAGE POUR LE LAC, ALLER ET RETOUR LE MEME JOUR: 25 CENTS SEULEMENT
—Départ des chars—

DE LA VILLE.		DU LAC.	
4½ hres A. M	char à cheval	5 hres A. M.,	train à vap
7 do	do train à vapeur	8 do	do
9 do	do	10 do	do
11 do	do	1 P. M.	do
3 do P. M.	do	4 do	do
5 do	do	7½ do	do
6½ do	do	9½ do	do

Le convoi à vapeur, sur avis suffisant, s'arrêtera à la Station de Gentilly. Le prix du passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir. Les personnes qui désirent descendre à la station doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Sboct— G. PANDELY, surintendant

FEUILLETON.

HISTOIRE DE SIBYLLE.

VII—Le Cygne.—*FIN.*

Jacques sortit et rentra à plusieurs reprises, et peu de minutes après le sol de la hutte était jonché de bruyères et de feuilles sèches que Raoul disposa à la hâte en forme de couche, et sur lesquelles il étendit Sibylle. Au bout d'un instant elle soupira et entr'ouvrit les yeux. En voyant Raoul penché sur elle, elle sourit; puis, tout étonnée:—Où sommes nous donc? dit-elle.

—Chez votre ami Jacques Féray, dit-il, en la rassurant du regard. Ne craignez plus rien. Remettez vous....Je vais l'envoyer au château tout à l'heure.....quand la brume sera un peu dissipée.....Reposez vous.....Tâchez de dormir. Je veille sur vous.

—Oui....Je suis bien fatiguée!—Et, rencontrant l'œil ardent et affectueux de Jacques Féray:—Bonjour, mon Jacques! dit-elle faiblement.—Puis, se tournant vers le feu:—Que j'ai froid! que cela me fait de bien!—Ses yeux se refermèrent, sa tête s'appesantit sur son oreiller de bruyère, et elle s'endormit.

Raoul recommanda le silence à Jacques Féray par un geste impérieux. Jacques crut comprendre qu'il lui ordonnait de sortir; il sortit sur la pointe du pied et alla se coucher sur le gazon de la falaise à quelques pas de la masure. Quelques minutes après, il se mit à chanter d'une voix douce et mélodieuse un de ces refrains plaintifs qu'il avait chantés dans les veillées du bord, quand il était matelot, et qu'il avait répétés souvent près du berceau de sa petite fille. Raoul, assis sur une des pierres du foyer et penché sur Sibylle endormie, écoutait avec émotion ce chant monotone, qui, à cette heure et dans ce lieu, était d'une tristesse infinie. De temps à autre, il jetait un regard inquiet sur la falaise à travers la porte entr'ouverte; il fut heureux de reconnaître que le brouillard était moins intense. Il écrivit quelques lignes à la lueur du feu sur une page de son portefeuille, il instruisit M. de Férias des événements de la nuit et l'informait avec précaution de l'état de Sibylle. Puis il sortit de la hutte et remit ce billet à Jacques Féray, en le chargeant de le porter au château le plus vite qu'il pourrait. Jacques se mit en marche aussitôt du pas rapide et comme allolé qui lui était propre.

Raoul rentra alors dans la chaumière, il grelottait sous ses vêtements humides. Il s'assit sur l'escabeau qui composait tout le mobilier de Jacques Féray. Sibylle continuait de dormir profondément. Son visage, illuminé par instants des reflets du foyer, s'encadrait gracieusement dans les plis blancs de sa mante et semblait rire, mais il portait les traces effrayantes des émotions et des fatigues de cette cruelle nuit. Les yeux de la jeune fille étaient cernés par un sillon bistre, sa pâleur de neige était traversée par des rougeurs soudaines, et un souffle précipité soulevait à la fois son sein et ses deux mains qu'elle y avait posées.

Raoul demeura plusieurs heures immobile à cette place, sans détacher ses yeux de cette douce figure, dont la beauté pure et brisée faisait songer aux martyres chrétiennes. Les rêves les plus affreux traversaient son esprit. Ce qui se passa dans son âme, depuis longtemps ébranlée, pendant cette contemplation douloureuse, lui-même sans doute pourrait à peine le dire; il y a des attendrissements, des douleurs, des adorations, des coups de lumière qui descendent dans l'homme à des profondeurs que le langage n'atteint pas.—Tout à coup il tressaillit, ses yeux se mouillèrent, il tomba sur ses genoux, le front dressé vers le ciel, et il éleva dans son cœur un cri. Un léger frémissement lui fit relever la tête. Quelques minutes, de l'abattement plongé. Sibylle s'était soulevée sur son lit de feuilles, et elle le regardait d'un œil étincelant.—Raoul,.... lui dit-elle d'une voix tremblante, vous priez?

—Oui.... Sibylle.... je prie!

—Oui.... je crois qu'il n'y a rien d'impossible à Dieu!—Et il lui prit les mains.

Un flot de larmes jaillit de son cœur avec ce cri; Sibylle était retombée sur la couche, comme accablée par une joie surhumaine, et un sourire d'extase entr'ouvrait sa bouche, et ses yeux demeuraient attachés tout rayonnants sur le visage de Raoul, d'où les larmes coulaient à flots.

La jeune fille, trop faible pour parler, ne fit qu'un mouvement des lèvres. Les seules paroles qu'elle put prononcer furent inexprimables, et ils restèrent ainsi comme baignés de ce pieux silence. Aux premières lueurs de l'aube, Raoul l'appuya sur ses genoux.

Les lueurs grises de l'aube commençaient à pénétrer dans la hutte. Un bruit de voix confuses et de pas se fit entendre sur la falaise. Presque aussitôt M. et Mme de Férias, suivis de M. O'Neil, parurent sur le seuil.—Pendant que la marquise, dont la sœur Sibylle de caresses et de larmes lançait de questions inquiètes, M. de Férias échangeait avec Raoul quelques paroles rapides:—Pauvre chère enfant!...—Pourrez-vous marcher?...Voulez-vous qu'on vous porte?

—Oui, je vais marcher, monsieur.... Votre bras, je vous prie!

Elle fit un effort pour se lever, et ajouta:—Oh, je marcherai!... Je suis faite de nouveau au monde!—Elle jeta un regard vers Raoul, et s'appuyant sur le bras de son grand-père, elle sortit de la hutte.

Comme ils traversaient la largeur de la falaise pour gagner un sentier qui descendait vers la plage à travers une déchirure oblique des rochers, le jour achevait de naître, et le soleil qui luisait brusquement des flots, pareil à une sphère d'or que fait enlever—Sibylle s'arrêta comme éblouie, puis elle se tourna vers Raoul, qui la suivait, et, sans parler, lui montra de son doigt levé cet éclat radieux. Au moment de s'engager dans le sentier, elle se retourna encore:—Vous venez avec nous, n'est-ce pas?

Sibylle était si tranquille et si sûre d'elle, sa démarche si ferme, sa voix si assurée, que Raoul sentait se dissiper peu à peu les extrêmes terreurs qu'avaient laissées quelques heures l'avaient torturé. Raoul alors la suivait avec sa même avec cette familiarité de la vie.... Vous savez, Raoul, qu'il n'y a plus rien à craindre.... Mais vous n'êtes pas ainsi quand.... Et de sa voix la marche ne tera du pas de ce matin.... Je suis tranquille.... Mais à bientôt... que je douterai pas de moi....

Elle lui donna la main, et disparut bientôt dans les détours du sentier.

Dès qu'il l'eut perdue de vue, Raoul s'achemina à grands pas dans la direction du village, et sur l'heure même il arrivait au presbytère. Il étonna d'abord l'abbé devant la grille du jardin par la voiture qui avait amené Sibylle. Il forma à la hâte, un domestique lui dit que Mlle de Férias s'était trouvée si mal tout à coup qu'on avait été obligé de la transporter plus loin.—La marquise accourut au devant de lui, les traits décomposés. Sibylle était en proie à une fièvre effroyable, elle délirait.—Il se consultèrent tous deux un moment, puis quelques minutes plus tard M. de Chalys partait dans la voiture. Il changea de chevaux au château, et se rendit à la ville épiscopale de ***, qui était à sept lieues de Férias pour y réclamer les services d'un médecin qui avait quelque célébrité dans le pays—Le marquis l'avait prié de mander en outre un médecin de Paris. La ville de *** n'ayant point de station télégraphique, Raoul dut aller jusqu'à la gare la plus prochaine, à deux lieues de là, pour y expédier sa dépêche.

Toutes ces excursions, avec les difficultés de voitures et de chevaux, lui prirent la journée, et il était six heures du soir environ quand il vint descendre devant le presbytère, le corps et l'esprit écrasés de fatigue, d'impatience et d'inquiétude.

Comme il entrait dans le jardin, il se trouva en face du médecin qu'il était allé requérir dans la matinée, et qui se promenait à pas lents, le front soucieux.—Eh bien! monsieur! lui dit-il.

—Eh bien!...... c'est une fièvre pernicieuse,...une espèce de fièvre paludéenne,....l'excès des émotions,.... et puis cette nuit passée dans le brouillard et dans les marais....

—Il y a du danger?

—Beaucoup.

—Ah! monsieur,.... sauvez-la!

—Vous pouvez être assuré, monsieur, que je ne négligerai rien.... Si elle résiste au premier accès, on peut espérer:..... mais cet accès a été terrible..... Cela commence à se calmer; elle ne crie plus....... Nous allons voir!

Mme de Férias et miss O'Neil se montrèrent sur le seuil de la maison. Il courut à elles. Toutes deux lui prirent les mains sans parler.

—Ah! madame!.... Ah! Dieu du ciel!.... vous ne me dites rien?

—Elle est un peu mieux, murmura la marquise.

—Ah! misérable que je suis!

—Non, monsieur, non,.... remettez vous. Elle nous a tout conté ce matin.... Nous ne vous reprochons rien.... C'est un malheur qui nous est commun, voilà tout...... Nous espérons d'ailleurs depuis un moment.

La voix de M. de Férias se fit entendre sur l'escalier—Louise! dit-il, voulez vous venir? Les deux femmes rentrèrent aussitôt, et le médecin les suivit précipitamment.

M. de Chalys, demeuré seul, fit quelques pas au hasard en appuyant sa main sur son front brûlant, puis il s'arrêta pour écouter. Aucun son ne parvenait à son oreille. Un silence doux et mélancolique régnait dans l'enceinte du petit jardin, qu'enveloppaient déjà les ombres du crépuscule.

Pour tromper les agitations intolérables de sa pensée, il sortit et se promena quelque temps dans le chemin devant la grille.—Tout à coup il se mit à gravir la lande, traversa le cimetière et entra dans l'église. Quand les peintures funèbres des murailles et de la voûte, souvenirs de tant d'espérances et de tant d'heures heureuses, lui apparurent dans le demi-jour de la nef, une impression poignante lui serra le cœur. Il joignit ses mains dans une convulsion de douleur, se jeta à genoux sur les dalles, et, le front battant sur les degrés de l'autel, il sanglota follement.

Il était là, priant et pleurant, quand une main lui toucha l'épaule; il se leva: l'abbé Renaud était devant lui, pâle et muet. Raoul lui prit la main, et, le regardant dans les yeux:

—Ah! mon père!.... cria-t-il, que venez vous me dire?...... Epargnez moi, mon père?.....

Ce n'est pas lui? dites!...... Ce n'est pas fini?.... Elle n'est pas morte,.... n'est-ce pas? Oh! je vous en prie!.... Mon Dieu! qu'est-ce que je ferais au monde?.... Elle n'est pas morte.... Ne me dites pas qu'elle est morte,.... je vous en prie,.... je vous en supplie!

—Et il tomba aux genoux du prêtre, dans un transport qui tenait du délire.

Le vieillard le releva.—Mon ami,...... calmez-vous,...... songez à Dieu! Venez...... elle vous demande.

—Elle me demande?—Il l'interrogea encore d'un œil plein d'angoisse, et, voyant les lèvres du curé s'agiter vaguement, il le suivit sans parler. Ils descendirent la lande en silence.—Comme ils montaient l'étroit escalier du presbytère, ils rencontrèrent le médecin, qui saisit la main de Raoul au passage.—Soyez homme, monsieur! lui dit-il.

Ils pénétrèrent alors dans la petite chambre que Raoul avait occupée. C'était là qu'on avait transporté Sibylle.—Le marquis de Férias, la marquise et miss O'Neil étaient groupés vers la tête du lit: leurs traits, sillonnés de larmes récentes, étaient graves et calmes. Le premier regard de Raoul rencontra les grands yeux bleus de Sibylle, dirigés vers l'entrée de la chambre avec une expression d'anxiété qui s'apaisa dès qu'elle l'eut reconnu. Il s'approcha du lit: le visage de Sibylle, enveloppé dans la masse dénouée et tourmentée de ses cheveux blonds, respirait une sérénité, une grâce et une sorte d'allégresse qui firent d'abord illusion à Raoul. Elle remua faiblement la tête en lui souriant, puis aussitôt elle leva les yeux sur le curé, qui s'avança.

—Monsieur, dit le vieillard d'une voix lente et pénible, mais accentuée, Mlle de Férias, en ce moment suprême, aurait souhaité de vous être unie par la bénédiction nuptiale. Elle ignorait et j'ai du lui apprendre que mon devoir m'interdit de consacrer une telle union; mais je ferai du moins tout ce que ma conscience me permet pour donner à ce cœur....... qui vous a tant chéri...... une dernière consolation.—Il fit une pause, puis il ajouta:—Mlle de Férias m'a dit, monsieur, que vous partagiez désormais sa pure croyance et ses espérances éternelles?

—Oui, monsieur, dit Raoul,—à jamais!

Un rayon de joie passa comme une flamme sur les traits de Sibylle—Le vieillard se recueillit un moment:—Donnez lui la main, reprit-il.

Raoul enlaça doucement sa main dans celle de Sibylle.

Le vieux prêtre leva alors son regard humide vers le ciel, et d'une voix que l'émotion brisait: —Mon Dieu! dit-il, Dieu de bonté! vous savez comme ils se sont aimés et comme ils ont souffert!...... Que ces deux âmes si dignes l'une de l'autre, et que vous allez séparer...... soient unies un jour dans l'éternité!...... Et daignez bénir la promesse que je leur ai faite en votre nom...... Ainsi soit il!

Un bruit de sanglots éclata dans la chambre pendant que le vieux prêtre achevait cette prière, et lui-même ne put retenir ses pleurs. Sibylle seule ne pleurait pas; son front et ses yeux semblaient baignés d'une lumière souriante.—Après une minute, elle appela le curé du regard, il s'inclina vers le chevet, elle parut lui parler à voix basse avec une sorte de timidité.—Monsieur, dit-il à Raoul en se relevant, embrassez-la.

Raoul se pencha sur la couche et posa ses lèvres tremblantes sur le front et sur les cheveux de la jeune fille. Les joues de la pauvre enfant se teignirent soudain d'une légère teinte rosée, elle adressa à Raoul un regard empreint d'une tendresse et d'une douceur infinies, puis brusquement la faible rougeur qui l'avait envahie se dissipa, comme si un souffle l'avait enlevée, elle pâlit mortellement, l'ombre de ses longs cils s'abaissa, elle entr'ouvrit les lèvres, et sa beauté maîtresse se fixa dans une immobilité radieuse.—Il semblait que la mort ne l'eût prise qu'avec respect.

On voit aujourd'hui trois tombes blanches dans le petit cimetière de la falaise. Sur la plus blanche, dont le marbre est souvent jonché de fleurs sauvages, on lit cette simple inscription: "Sibylle Anne de Férias.—Dix-neuf ans."—Et plus bas: "*In æternum!*"

Depuis les derniers événements de ce récit, le comte Raoul de Chalys habite le château de Férias. Pour obéir aux volontés de Sibylle et aussi des deux vieillards qui le nomment aujourd'hui leur fils, il ne le quittera jamais. Il semble avoir pris en même temps l'héritage des vertus de Mlle de Férias. Les gens du pays, accablés de ses bienfaits, témoignent à ce jeune homme sombre, sévère et pieux, un respect voisin de la superstition. Ils savent à peine son nom: ils l'appellent "le fiancé de Mademoiselle."

FIN. OCTAVE FEUILLET.

AMUSEMENTS.

Théâtre des Variétés.
Rue Gravier

Directeur.......................LEWIS BAKER.

SAMEDI soir, 14 février.

Le spectacle commencera par la grande comédie magique EVADNE, ou LES STATUES.—Le rôle d'Evadne [illegible]. Le tout se terminera par [illegible] MARRIED LIFE

Théâtre de l'Ambigu Comique.

☞ [illegible] Amateurs Français a ouvert un théâtre au coin des rues Champs Elysées et Grands Hommes, pour y donner plusieurs représentations.

DIMANCHE, 15 FEVRIER.

Les Deux font la Paire,
Vaudeville en 1 acte par MM. Brazier, Dumersan et Carré.

Intermède.

Charlotte l'Africaine.
Chansonnette par M. [illegible]

UN MONSIEUR
Qui suit les femmes [illegible]

Une Soubrette de Qualité,
Vaudeville en 1 acte

Intermède.

Croqué au Conseil de Révision.
Chanté par M. Charles.

☞ Prix des places: Premières 50 cents. Secondes, 25 cents. Le bureau sera ouvert à 6 heures à [illegible]. Les portes seront ouvertes à 7 heures et le spectacle commencera à 7½ heures précises.

Théâtre de l'Opéra.

LUNDI 16 février 1863.

Grand Concert de Charité,

[illegible]

Les portes seront ouvertes à 7 heures, le concert commencera à 7 heures et demie. 12 fév—4

Salle de bal d'Orléans.

GRAND BAL PARE ET MASQUE pour enfants donné dans la salle de bal d'Orléans, rue d'Orléans entre Royale et Bourbon, SAMEDI SOIR 14 du courant, par Fortunat Bazile.

L'orchestre sera dirigé par [illegible]. Les danses les plus nouvelles, les quadrilles, valses et polkas. Une bonne place maintiendra l'ordre.

12 fév

AVIS.

Les affaires de la Banque de la Louisiane se feront [illegible] jusqu'à ce que le local de la Banque, rue Royale, soit réparé, dans l'édifice de la Banque de Crescent City. A. MONTREUIL, Caissier.

Société Portugaise de Bienfaisance.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1863.

ASSEMBLÉE GENERALE.

Les membres de la Société sont priés de se réunir dans la salle de la Société, DIMANCHE PROCHAIN, 15 du courant, à 4 heures précises de l'après-midi. Des affaires importantes leur seront soumises.

Par ordre de F. LUIS,
12 fév—3f Président.

Sociedade Portugueza de Beneficencia.

Nova Orleans, 12 fevereira de 1863.

Assembléa Geral extraordinaria.

Os Senhores Officiaes e membros desta Sociedade sao rogados de se reunir no local acostumado, Domingo proximo, 15 do corrente mez, as 4 horas da tarde, para assuntos importantes.

Por ordem de F. LUIS,
12 feb—3f Presidente.

Magasin de mercerie de Deter.
Rue du Canal, près Dauphine.

IMPORTATION directe d'Allemagne et de France
Soie blanche à broder, choix,
Coton à tricoter,
Coton pour crochet,
Laine blanche de Shetland,
Soutache en soie et en coton,
Galon de l'Inde, en soie et en coton,
Aiguilles à crochet, élastiques, &c.
1 fév— RIEMANN & Co.

A VENDRE

Mille caisses vins rouges et blancs divers crus, 50 demi-pipes vin de Catalogne et de Marseille, 50 barriques vins blancs et rouges de Bordeaux, 100 barils vin blanc Haut Sauterne, 20 barils amandes cassées, 100 caisses sardines à l'huile, ¼ et ½ boîtes, Nantes, 300 caisses huile d'olives Barigalupi, extra, 50 fréquins beurre de Goshen extra, en débarquement.

Par LANATA FRERES,
12 fév—4f 9 et 11, rue Jefferson.

Nouveau Magasin d'encan,
Rue Royale, No 31, entre les rues Bienville et Douane.

P. H. FLYNN, encanteur.

M. P. H. FLYNN annonce à ses amis et au public qu'il a ouvert un magasin d'encan dans la rue Royale No 31, où il est prêt à recevoir tous les articles et les marchandises qui pourraient lui être confiés. Il se chargera également de la vente de chargements sur la Levée et de toutes les transactions dans son genre d'affaires.

Avances libérales sur les consignations.

Jours réguliers de meubles, &c., &c., en magasin—Les *Lundis, les Mercredis et les Vendredis.*

6fév—

J. B. CROZAT, encanteur.

BUREAU, No 96, RUE ROYALE,
19 janv—6m entre St-Louis et Conti.

AVIS.

J. MAGNE a transporté son bureau No 14, EXCHANGE PLACE, entre les rues Douane et Canal. 5fév—1m

Change sur France.

Constamment à vendre par J. H. HEIMER & Co.
7janv—6m 17, rue Carondelet.

Bureau de la Compagnie d'assurance mutuelle des Citoyens.

CONFORMEMENT aux réquisitions de la première et de la deuxième sections de l'Acte de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte relatif à certaines obligations du bureau de l'Etat des Compagnies incorporées de l'Etat de la Louisiane, recevant de l'argent en dépôt ou déclarant des dividendes sur profits, approuvé le 17 mars 1859," la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DES CITOYENS, conformément audit acte, présente le tableau suivant de ses obligations pour scrip et intérêt non réclamés, et datant de trois ans:

Bornio & Bro	$10	F Goablé	$10
Wm Barnet	10	R Geddes	20
R H Bowles	10	W H Hanney & Co	10
P H Brinton	50	P M Kelly	10
Julius Boulanger & Co	10	Jas Keating	10
J Boyd & Co	10	D Kernaghan & Co	10
H Black & Co	10	S Kaiser & Co	10
Cutrer, Harrison & Co	10	Laborde & Xiques	60
Rosemond Champagne	10	Louis's Manufact'g Co	30
G Coppens & Co	10	Mme Zella H Lawrason	10
G W Gouvet	10	L H Lane	10
Clarke & Picton	80	Mandeville & McIlheny	120
R C Cummings & Co	30	J N Robert & Co	20
H A Dumesnil & Co	10	Rugeley, Blair & Co	10
Dudley, Nelson & Co	10	Théodore Shute, agent	50
José Domingo y Mayo's	10	Southern Bank of La	20
M Elie	10	E M Wheelock & Co	10
S Fornier	10	George P Wolf	10
R J Fox	70	F Zerga y Juarez	10
R D Gratias & Co	10	John M Lee	10
Gratias, Comagère & Co	10	H D Seaman	30
Goodrich & Co	10		

Le susdit tableau est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. LEISY, président.

A. GRANGER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 22 janvier 1863.
JNO. A. HITCHCOCK,
21janv—1m Deuxième Juge de Paix

Extrait DE CAFÉ. Vermicelli et Macaroni, Fabriqués par **LIENHARD et NORMAN,**

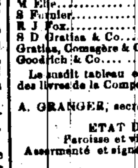

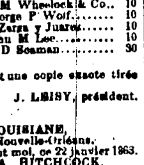

—203 Toulouse, entre Marais et Tremé, et No. 46, en face du Vieux Bassin, côté supérieur, près Marais.

8oct—

VENTES A L'ENCAN.

210 barils farine de choix à l'encan
Par R. T. MONTGOMERY, encanteur.

Il sera vendu, samedi, 14 du courant, à midi, au magasin d'encan, rue du Camp, No 93—
210 barils farine de choix.
Conditions—Comptant. 13fév

Groceries et liqueurs.
Bacon, bœuf, beurre, graisse, jambons, épaules, eau-de-vie, whisky, rhum, alcool, etc., à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY.

Il sera vendu aujourd'hui, 14 du courant, à midi, dans la rue du Camp No 93, pour clore des consignations—
35 boucauts plats côtes;
21 barils bœuf Fulton Market;
50 fréquins beurre;
25 baquets beurre très fin;
51 barillets graisse feuille;
57 tierçons jambons;
26 tierçons épaules;
30 huitièmes et quarts pipes eau-de-vie;
25 barils whisky;
20 barils rhum;
20 barils alcool.

Egalement—Tabac, cigares, thé, café, farine de maïs, avine, et une variété d'autres groceries.
Conditions—comptant. 14 fév

19 balles coton à l'encan.
PAR R. T. MONTGOMERY.

Il sera vendu aujourd'hui samedi, 14 du courant, à onze heures et demie, au débarcadère du bateau à vapeur Laurel Hill—
19 balles de coton.
Conditions—comptant.

Le contenu entier du célèbre "Orleans House" de F. W. Cooler, et tout le grand stock de vieilles liqueurs et de vieux vins, le mobilier du salon de lecture—Vente à l'encan.
PAR R. T. MONTGOMERY.

Il sera vendu, vendredi 20 du courant, à 10 heures et demie, sur les lieux, au coin des rues St Charles et Commune,—le contenu du célèbre "Orleans House" de F. W. Cooler, y compris toutes les installations de buvette, les vins etc., etc., le grand stock de vieilles eaux de vie fines les whiskys, les vins, etc. Le tout est de première qualité et sera vendu au gré des acheteurs désirant obtenir un assortiment de leurs marques de choix. On vendra également tout le mobilier du salon de lecture au-dessus de l'Orleans House.
Conditions—comptant. 10 fév—au 20

POUR PLAQUEMINES.

Le bateau à vapeur EMPIRE PARISH, ayant été complètement réparé, reprend ses voyages réguliers. Il partira de la Nelle Orléans tous les DIMANCHES, à 9 heures A. M., et tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M.

Il quittera Plaquemines tous les LUNDIS, à 9 heures A. M. et tous les JEUDIS, à midi, et partira de Donaldsonville tous les MARDIS et tous les VENDREDIS, à 6 heures A. M.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, à
WM. J. REID,
26 janv Rue des Magasins, No 93.

POUR RUATAN.

Départ MARDI, 17 du courant, positivement.

POUR RUATAN—La goélette WALTER RALEIGH, bonne voilière et de 1re classe, capitaine Phillips, partira le 17 du courant. Pour reste de fret ou passage, les agents ont embarquements, s'adresser dans le Passage de la Bourse. No 53 [illegible]

POUR BORDEAUX.

Départ, le samedi 14 du courant.

Le navire J. P. WHITNEY de 1re classe, partira pour Bordeaux le 14 du courant. Pour passage (chambres ou entrepont) s'adresser au capitaine Avery, à bord, en face de la rue Gaz, Quatrième District, ou dans la rue Carondelet, N. 41. 2 fév—au 14

POUR BARCELONNE, Espagne.

La barque espagnole ALABAMA, capitaine Roca, ayant été entièrement prête, partira pour Barcelonne le 20 courant. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
PIAGGIO & VIOSCA Jr.,
62 et 64, Vieille Levée.

AVIS
Aux Marchands, aux Planteurs et aux Voyageurs.

Les soussignés ont obtenu le privilège de transport de passagers et de fret par la Nouvelle Orléans et Port St Philippe et [illegible] par les navires à vapeur du Gouvernement partant [illegible] de New York [illegible]

F. WOREMAN & CO.
Rue des Magasins No 47 [illegible]

Aux Contribuables de l'Etat dans le Troisième District.

[illegible]

Aux entrepreneurs et aux acheteurs.

[illegible] Président, M. W. N. MERCER
AUG. MONTREUIL, caissier.

CIGARES DE LA HAVANE.

Reçu [illegible] VILLARRUBIA & LAUGHLAND, Rue des Magasins, No 64

PORC MESS.

PORC MESS [illegible] VILLARRUBIA & LAUGHLAND, Rue des Magasins, No 64

HUILE! HUILE!

HUILE [illegible] VILLARRUBIA & LAUGHLAND, Rue des Magasins No 64

PARFUMERIES, PARFUMERIES.

LIQUIDATION POUR CAUSE DE DEPART.

197 RUE ROYALE, entre Ste. Anne et Dumaine [illegible]

SAVONS,
EAU DE COLOGNE,
ESSENCES,
POMMADES,
HUILES,
POUDRES &c. &c.

Aussi une grande quantité de verreries à l'usage des parfumeurs et des pharmaciens, 1,500 gallons eau de Cologne pour coiffeurs. Le magasin est à vendre [illegible]

J. ANGELLOZ

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.

Les actionnaires [illegible] ont élu directeurs:

MM. W. N. MERCER,
JAS. H. CALDWELL,
J. O. LINGHAM,
THOMAS SLOO,
G. CURRIE DUNCAN,
A. ROCHEREAU.

Et, le 2 courant, à une réunion pour l'organisation, le Dr W. N. MERCER a été élu président à l'unanimité.

JNO. J. TISDALE, Trésorier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane,
Au coin des rues Camp et Natchez.

Une élection de Directeurs pour un an, à partir du deuxième Lundi de mars prochain aura lieu, au bureau de la Compagnie, LUNDI, 16 février 1863, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

J. P. ROUX, Secrétaire.

BANQUE DE LA LOUISIANE.

Nlle Orléans, 4 février 1863

Le 26 du mois dernier, à une élection par les actionnaires, ont été élus directeurs pour l'année:

W. M. MERCER,	THOMAS C. PAYAN,
W. BOGART,	EDWARD CHAPMAN,
F. DE AVENDAÑO,	HENRY WILSON,
L. F. GENERES,	Wm H. LETCHFORD,
HENRY SHEPHERD Jr.	ALFRED HENNEN,
H. S. BUCKNER,	J. B. LePRETRE.
CHARLES KOCK.	

Et aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. W. Newton Mercer a été élu président.

3 fév—1m AUGUSTE MONTREUIL, caissier

Bureau du collecteur des taxes d'Etat
DEUXIEME DISTRICT.
Bureau, rue St-Pierre, No 9.

AVIS est donné aux contribuables d'Etat, dans le Deuxième District de la Nouvelle Orléans, que tous les comptes de taxes d'Etat pour 1861, non payés d'ici au 1er mars 1863, seront mis en Cour.

D. W. C. CAMPBELL,
Collecteur des taxes d'Etat, 2me District.
Nlle-Orléans, 7 février 1863. 9 fév—20f

Mme La Blanche,
La seule grande clairvoyante naturelle qui ait jamais existé.

Les révélations extraordinaires, qu'elle fait journellement et les succès qu'elle a obtenus lui expliquent les hommages que lui rendent les savants et les personnes scientifiques. Elle dit dans le passé, dans le présent et dans l'avenir comme dans un livre.

Mme LA BLANCHE est la première astrologue du monde. Elle donne des horoscopes par écrit en recevant seulement la date de la naissance. Elle prescrit pour les maladies guérissables, expédie des médicaments pour tous les parties du pays et répond promptement aux lettres renfermant des timbres-postes.

Mme La Blanche demeure dans la rue Bienville, No 102, entre les rues Bourbon et Dauphine—Elle donne des consultations en français et en anglais.

Prix modérés. 3 janv—jusq 8 m

VINS! VINS!

A VENDRE par J. CHANTEGREL, No 93, rue Royale, entre Conti et St Louis, en gros ou par barrique—

100 barriques vin ordinaire,
100 do do au dessus de l'ordinaire,
50 do vins fins,
70 do vins blancs au dessus de l'ordinaire,
Le tout aux prix les plus modérés. 5fév—au 28

LIQUEUR ANTI-GOUTTEUSE, DE LAVILLE.

Quelques flacons, reçus par Express en débarquement, et à vendre par
E. E. MOUGIN, Pharmacien,
Encoignure Dauphine et Douane

RHUM ET ALCOHOL.

RAFFINERIE de la Louisiane. Constamment en main en quantité à la convenance des acheteurs.
LAUVE & LEBLANC,
11 fév— 17 et 19, rue Toulouse.

CHANGE SUR FRANCE.
Change sur Paris et sur Bordeaux,

à vendre par OSCAR BERCIER & Co
5 janv— No 17 rue St-Louis

Peaux et peaux de mouton.

Les soussignés demandent des peaux sèches et des peaux de mouton. Ils payeront comptant.
WITTERS & PENFIELD.
16déc— Rue Vieille Levée 31

Formation de Société.

PAR acte passé devant M. S. Magner, notaire public, j'ai, à partir du 26 courant, associé M. S. Cambon et intéressé MM. L. Lassichère et P. Courtois dans mon magasin.

Je continuerai le même genre d'affaires au même local rue Vieille Levée, Nos 59 et 61, entre Conti et Bienville, sous la raison sociale FRED. AVET & Co.
Nlle-Orléans, 27 janvier 1863. FREDERIC AVET.
28 jan—3f

VINS en barriques et en caisses en débarquement du navire "Lizzie Rice", à vendre par OSCAR BERCIER CO

CIGARETTES.

QUARANTE mille paquets cigarettes de la marque LA HONRADEZ en baril, demi et quarts barils, venant d'être reçus et à vendre par
BORNIO & BROTHER
5nov— Rue Gravier No4

CHANGE.

CHANGE à vue et à temps sur New York, à vendre, en sommes au gré des acheteurs par
W. J. REID.
3juin— Rue des Magasins, No 93.

VENTES A L'ENCAN.

Jambons passés au sucre, Epaules, Graisse, Maïs, &c.

PAR H. H. McLEAN, encanteur.

AUJOURD'HUI, à 11 heures A. M., il sera vendu, au coin des rues Tchoupitoulas et Commune—
72 tierçons jambons s. p. passés au sucre,
25 boucauts épaules nouvelles,
200 barillets graisse feuille,
250 sacs maïs,
10 boucauts plats-côtes bacon,
100 douzaines seaux peints,
150 caisses pain pilote,
100 balles tabac à fumer,
50 barils farine sup. pour familles.

—Egalement—
Maquereaux, harengs, bœuf mess, porc désossé, café moulu, thé, pommes de terre, riz, levain, savon, chandelles, amidon, tabac à chiquer, whisky, eau de vie, &c.
14f—

Chargement de fruits à l'encan.
PAR R. SCOTT, encanteur,

AUJOURD'HUI, samedi, 14 du courant, à 2 heures P. M., il sera vendu, à l'Upper Picayune Tier, en face de la Place Jackson, en lots au gré des acheteurs, le chargement de la goélette Cora, comprenant—
25,000 cocos,
17,000 figues-bananes,
400 régimes bananes, rouges et françaises.
Egalement—un fort lot de gréements et voiles.
Conditions—comptant 14fév

R. SCOTT, encanteur,

VENDRA aujourd'hui SAMEDI, le 14 courant, à 10 heures—
10 tierçons épaules, 20 barils riz, 20 barils haricots, 20 tierçons jambons, 10 sacs café, 10 demi barils cornichons, 10 tierçons côtés "clear" 100 barils pommes de terre, 10 demi barils ketchup aux tomates, 25 caisses saucissons de Bologne, 50 barils farine, 100 barils biscuits, 20 barils pommes sèches, 50 barils brandy, whisky et gin, 50 caisses vin rouge, 25 caisses chandelles, 100 do savon, 60 do amidon, 10 barils huile de coton, graisse en kegs et caisses. 14fév

Vin rouge. Vin blanc.
PAR R. B. SYKES, encanteur.

AUJOURD'HUI, à 10 heures, il sera vendu à son magasin d'encan, No 50 rue des Magasins—
200 caisses vin rouge en grandes et demi bouteilles, bouchage à l'emery.
Conditions—Comptant. 14 fév

Groceries, provisions et liqueurs,
PAR R. B. SYKES, encanteur.

Il sera vendu à l'encan, SAMEDI, 14 du courant, à 10 heures, au magasin d'encan, rue des Magasins, No 50—
[illegible] tierçons, barils et barillets graisse prime,
100 fréquins beurre, 8 boucauts sucre,
50 caisses absinthe et vin rouge,
25 barils sucre en morceaux, 50 boîtes thé,
25 tierçons épaules, 20 barils jambons,
250 caisses blé sarrazin, 50 caisses amidon,
25 barils huile de charbon, 100 caisses café moulu,
100 caisses sucre, 100 caisses tabac, papier enveloppe, vin blanc, vinaigre, savon &c. 14fév

Amidon, tabac, groceries, provisions, liqueurs, &c.
PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.

Il sera vendu, samedi, 14 du courant, à onze heures A. M., à son magasin d'encan, rue des Magasins, Nos 27 et 29, encoignure Gravier, les articles suivants:
[illegible] caisses amidon, 50 caisses biscuits, 12 sacs café supérieur, 50 caisses tabac à chiquer, 10 barils bœuf, 20 tierçons jambons passés au sucre, biscuits de Boston, pain pilote, riz, épaules, plats côtés bacon, thé et des seaux en boucauts et tierçons, whisky, eau de vie, vin rouge, et une variété d'articles convenables pour le commerce de groceries et de provisions 14 fév

Clous de fers à cheval. Vente péremptoire et sans réserve de 300 barillets clous de fers à cheval.
PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.

Il sera vendu à l'encan, SAMEDI, 14 du courant, à midi, aux magasins Nos 27 et 29 rue des Magasins, encoignure Gravier—
300 barillets clous de fers à cheval.
Conditions—Comptant. 13fév

Succession de Frank Vidal—N° 19077.
PAR J. B. CROZAT, Encanteur.
Bureau, No 96, rue Royale, près St Louis.

Il sera vendu à l'encan, samedi 21 février 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'honorable J. S. Whitaker, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, No 19077 et date du 22me jour du mois de novembre 1862, le certain lot de terrain au faubourg Tremé, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé rue Galvez entre les rues Dumaine et Ste Anne, mesurant, l'aplomb de la rue Galvez [illegible]

Conditions—comptant. Acte par devant P. S. Birot aux frais de l'acquéreur.
28 janv—7, 14 et 21 fév

J. B. Crozat, ENCANTEUR
Bureau No 96 rue Royale, entre St Louis et Conti.

M. J. B. CROZAT ayant [illegible] [illegible]
19 janv—6m

Avis d'encan.

LES soussignés propriétaires de l'ancien magasin d'encan [illegible] "Amory Hall" [illegible] situé au coin des rues [illegible] du Camp, No 7.
MONTGOMERY & BRO.

HOFFMAN et MARKS,
41........Rue de Chartres.........41

AYANT ouvert un magasin d'encan au général [illegible] prêts à recevoir des marchandises en consignation [illegible] ventes à [illegible]

VENANT D'ETRE REÇU

CINQUANTE [illegible]
[illegible]

100	do	quarts do maquereaux
50	do	chandelles adamantines
75	do	huile d'olive Barigalupi
10	do	graisse en boîtes de 10 livres
10	do	fruits au jus

[illegible] G. W. PORCH

PENSION.

UNE ou plusieurs personnes voulant prendre pension dans une famille [illegible] moyennant des prix modérés, au No 125 rue Bourbon, entre St Pierre et Toulouse.
Nouvelle-Orléans 30 janvier 1863. 31 janv—1s

ACHAT
DE
VIEIL OR ET DE VIEIL ARGENT,
135........RUE DE CHARTRES........135
Près de l'Hôtel d'Orléans

C. ROUYER,
Galvaniseur et fabricant de bijouterie et d'orfèvrerie,
AFFINEUR D'OR ET D'ARGENT.

Achète les cendres et les lises des bijoutiers et des doreurs.

Grand assortiment de COUVERTS EN ALFENIDE. Réparations de MONTRES ET DE BIJOUX. Assortiment de LUNETTES, PINCE-NEZ, VERRE CYLINDRIQUES de toute sorte, &c. 15 janv—1m

Vins! Vins!!

100 barriques vin rouge bon ordinaire,
50 barriques vin rouge pour familles,
50 caisses Muscat de Frontignan,
50 caisses Vermouth,
Aussi—1 caisse Cote de glands doux.
A vendre par L. B. SANARENS,
2 jan—2m 354 rue Chartres près Esplanade

A VENDRE.

Cent excellents MULETS et une grande quantité d'enseurs à ressorts de vieux omnibus de omnibus neufs et de ronde main en bon état. Crédit: aux avantageuses. S'adresser aux écuries, rue Tchoupitoulas, vis-à-vis de Jefferson, au dessus du Stock Landing.
F. WINTZ, Tchoupitoulas.
14 fév—au 10 mars

CIGARES.

CENT QUINZE MILLE cigares, bien conditionnés et de marques diverses, en magasin et à vendre par
J. RAMSTEIN, fabricant de tabac,
Rue de Chartres, No 252, entre St Philippe et Ursulines.
13janv—1m

VINS.

VINGT barriques vin rouge pour famille,
20 do do St Boyer Canon,
500 cais. do do P Clermont
100 do vin blanc Sauternes,
500 do vin rouge fine dessert
Eaux de vie de Cognac, vin d'Oporto et de Xérès, vieux whisky Bourbon, à vendre par
T. BAILLY BLANCHARD Jr.
6 fév 37 Vieille Levée.

J. H. CARTER,
MARCHAND DE GROCERIES EN GROS
Rue Tchoupitoulas, No 10,
Et rue Nlle Levée, No 10.
Offre à vendre les articles suivants
CAFE ET THES

De toutes les qualités. L'attention du commerce est appelée sur ces articles.

—EGALEMENT—
20 caisses épices assorties moulues.

Groceries—Groceries.

103 barils farine extra, "Empire Mills",
200 do porc mess extra,
25 do bœuf mess pour familles,
20 demi barils bœuf Fulton Market,
20 do pig pork,
50 fréquins beurre Goshen,
100 sacs blé sarrasin de choix pour familles
125 caisses [illegible]
25 tierçons jambons passés au sucre,
100 caisses morue nouvelle,
50 barils maquereaux nouveaux,
25 demi barils langues de bœuf à la saumure,
200 caisses harengs,
200 livres plats côtes désossés,
15000 do ribbed,
25000 do épaules,
50 barillets sirop "Golden",
50 caisses chandelles blanc de baleine,
10 do chandelles star,
25 do do suif,
300 do amidon,
300 do savon,
25 caisses huile d'olive,
50 sacs riz créole,
10 caisses ananas,
10 do mais tendre,
10 do petits pois,
15 do tomates vertes,
25 do fruits à pâté, anglais,
50 douzaines sauce Worcestershire,
20 do sauce anglaise aux noix,
25 caisses tomates,
100 caisses cornichons, 1 gal., ½ gal. et bouteilles,
20 douzaines cornichons anglais,
500 rames papier,
100 douzaines balais,
25 caisses allumettes,
20 douzaines moutarde anglaise,
100 do noir à souliers,
10 barils fèves blanches,
10 do pois concassés,
20 demi barils orge perlé,
10 tierçons saindoux,
100 barillets do
20 caisses saindoux, cans de 10 et de 20 livres,
10 barils sucre en morceaux,
5 do sucre en poudre,
10 do sucre brut de choix, nouvelle récolte.
10 fév—3m

LATTES.

VINGT MILLE LATTES DE CYPRE, première qualité, à vendre en quantités au gré des acheteurs, par
N. E. BAILEY,
rue du Canal No 346, près de la rue Tremé.
12 fév—13 et 16

BOTTES ET SOULIERS.

En magasin et à vendre par le soussigné, un assortiment complet de bottes, souliers et brodequins, comprenant en partie:
Russet, kip et buff, bottes et souliers pour hommes, jeunes gens et enfants,
Bottes kip, veau et grain pour hommes,
Balmorals pour hommes, jeunes gens et enfants,
do pour dames, demoiselles et enfants,
Bottines lacées chevreau, pour dames,
Bottines lacées, chevreau, pour demoiselles et enfants,
Bottes de cavalerie, &c.
W. E. READ, [illegible]
12 fév—6f Rue de la Douane, No 31.

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches, soieries, broderies, bonneterie &c,
PAR HOFFMAN & MARKS,
J. HOFFMAN, encanteur,
Bureau rue de Chartres No 41.

LUNDI, 16 du courant, à 10 heures A. M. il sera vendu—
9 courtepointes fines, grandes,
150 cols brodés blanches brodées fines,
200 pièces indiennes françaises 4/4,
150 " toile d'Irlande blanche fine,
40 " soieries en couleur,
300 " indiennes américaines,
100 " brilliantine blanche,
150 " mousseline suisse blanche,
150 robes et corsages brodés pour enfants,
300 douzaines bonneterie assortie,
25 pièces coutil fin blanc
50 " barège anglais fin
3 caisses coton blanc 4/4 fin. 14fév

Vente par la Commission de Sequestre des Etats-Unis.

PAR G. P. PHINNEY, encanteur,
Bureau, au coin des rues Camp et Commune.

Il sera vendu à l'enchère publique, à 11 heures A. M. sur la Levée,
Les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS
LUNDI, 16 février 1863,
41 boucauts sucre,
43 barils mélasse.

On peut en voir des échantillons au bureau de l'encanteur.

Conditions—comptant, sur livraison, en monnaie courante des Etats-Unis. 14 fév

Grande vente de bottes, souliers et marchandises sèches.
PAR G. P. PHINNEY, encanteur.
Bureau au coin des rues Camp et Commune

Il sera vendu à l'enchère publique, LUNDI, 16 février 1863 à midi, par ordre de la COMMISSION DE SEQUESTRE DES ETATS-UNIS, au magasin d'encan, RUE GRAVIER No 61,

Une grande quantité de BOITES, SOULIERS ET MARCHANDISES SECHES.

Conditions—comptant, en billets du Trésor. 14 fév

Chapeaux, Bottes, Souliers et Brodequins
PAR E. ROGER & Co.
JOSEPH HOLZ encanteur.

SAMEDI, 14 courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 6 et 8 rue de la Vieille Levée—
250 douzaines CHAPEAUX assortis
150 caisses Bottes, Souliers et Brodequins
Conditions à la vente 13fév

Brodequins "Russett" et chapeaux feutre.
PAR GABRIEL LEAUMONT

LUNDI 16 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à son magasin d'encan, rue de Chartres No 23—
25 caisses souliers "Russett" de première qualité
AUSSI
5 caisses chapeaux de feutre pour hommes.
Conditions à la vente 14fév

DIVERS! DIVERS!
PAR D. E. MORPHY, encanteur

SAMEDI, 14 courant, à 10 heures A. M., il sera vendu dans la rue des Magasins, No 47—Jambons, plats côtes bacon, [illegible], riz, sel, [illegible] beurre, graisse, tabac, farine, pain, pâté, vermicelle, café, huile d'olive, huile de charbon, huile de graine, [illegible] savons, chandelles, pommes de terre, savon, eau de vie, whisky, genièvre &c.
Conditions—comptant. 14 fév

Café! Café!
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

La vente aura lieu samedi, 14 courant, à 10 heures A. M. dans la rue des Magasins, No 47, pour le compte de qui il appartiendra—
[illegible] sacs café Rio, avarié sur le steamer Morning [illegible]
Conditions—comptant. 14 fév

Vente à l'encan
PAR E. M. JACOBS, Encanteur

Il sera vendu [illegible] rue [illegible] No 567 entre les rues [illegible]
Conditions—comptant. 13 fév

Grande propriété de valeur sur le Chemin de Gentilly.
PAR E. M. JACOBS, Encanteur.

[illegible]

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à 1 an [illegible] portant hypothèque. Acte de vente par-devant Robt J. Kerr, notaire public.

Deux jolies propriétés, l'une sur le bayou St-Jean, et l'autre près du Bayou et de l'Esplanade.
PAR E. M. JACOBS, Encanteur.

Il sera vendu, samedi, 14 février, à 5, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale entre Douane et Canal—

1—Cette jolie propriété située sur la rue Mystère, à quelques pas de la rue de l'Esplanade et près du Bayou St. Jean, mesurant 144 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Mystère, 200 pieds [illegible]

2—Une autre propriété faisant face au Bayou St. Jean et au Chemin [illegible]

Conditions—Pour la propriété premièrement décrite l'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $1,200 au 4 mai 1863, et la balance comptant. Pour la propriété secondement décrite—Comptant. Acte de vente pardevant Robert Kerr, notaire public.

Succession de Joseph Desmonds—No 19,[illegible]
PAR R. SCOTT, encanteur,
Bureau rue Vieille Levée No 61.

Il sera vendu à l'enchère publique MERCREDI, 25 février 1863, à 11 heures A. M., en face du débarcadère du ferry du 3ème District, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. S. Whitaker, juge de la Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 4 février 1863—

La boutique de peintre et le contenu, y appartenant, appartenant à la succession de Joseph Desmonds, [illegible] et tout ce qui est nécessaire pour ce genre d'affaires.
Conditions—Comptant.

VENTES JUDICIAIRES.

G. S. Shumway vs. ses créanciers.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No [illegible] En vertu d'un ordre de vente rendu le 31 décembre 1862 et à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mercredi 25 février 1863, à 10 heures du matin, au No [illegible] rue Royale, 2me District de cette ville, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à l'adjudication de

Un assortiment de meubles, &c., suivant inventaire.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
JAS. E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
14 fév—19, 25

Robert Anderson, curateur d'E. B. Anderson vs John G. Cocks.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 19,516. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, 3 de mars, 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, 2me District de cette ville, à l'adjudication de la propriété dont description suit—

UN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le N. Trois, suivant plan dressé par George T. Dunbar, arpenteur, daté du 27 de mars 1849 et déposé en l'étude de Felix Grima, notaire public de cette ville, sous le No 166. Le dit terrain mesure vingt trois pieds sept pouces quatre 4/5 lignes de face à la rue de l'Union, vingt-trois pieds six pouces six 4/5 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cent treize pieds sept pouces six lignes et 35 lommes, sur la ligne du côté de la rue Baronne, limitrophe au terrain No Dix, cent onze pieds dix pouces et sept lignes et 25 lommes, sur la ligne limitrophe au terrain No Quatorze. Le dit terrain [illegible]. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attenant et y appartenant. Les dites bâtisses et améliorations consistant en une jolie maison neuve en briques à trois étages, dépendances et appartenances, &c. Le tout couvert en ardoises.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
JAS. E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans.
31janv—31jv, 7, 14 21fév 3mars.

Succession de feu Thomas Cull, décédé.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 18,796—En vertu d'un ordre de vente rendu le 10 de février 1863 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, 24 de février 1863, à 4 heures et demie P. M., au lieu de la [illegible] sur les rues Douane et Villeré, dans le 2me district de cette ville, pour le compte de ladite succession, à la vente publique et adjudication de

Un lot de meubles et d'effets appartenant à ladite succession, suivant inventaire.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
JAS. E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans.
14 fév—14, 17, 20, 24

Mary Doyle vs Martha Johnson.—Nos 25,222 et 25,223.

QUATRIEME COUR de Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable John E. Sunderson, juge de ladite Cour, je procéderai, le samedi 26 février 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, Deuxième District, à l'adjudication de trois lots de terrain situés dans le Premier District, et désignés par les Nos 7, 8 et 9 dans l'îlet compris entre les rues Palmyre, Baronne, St. Patrick et Bernadotte. Le No 7 mesure 30 pieds de face à la rue Palmyre, sur une profondeur de 87 pieds 2 pouces; le No 8 mesure 30 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 31 pieds 9 pouces sur la ligne du No 9, et le No 9 mesure 31 pieds de face à la rue Palmyre, sur une profondeur de 35 pieds. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.
P. F. NOUVET, constable.
27 janv—fév 14,28

AVIS JUDICIAIRES.

TROISIEME Cour de District de la Nlle Orléans.—No 16,964—Louis Pillet vs ses créanciers et les créanciers de F & L. Pillet.

Qu'une assemblée des créanciers de cette faillite soit convoquée et tenue pardevant M. Léon Langrin, notaire public de cette ville, lundi, 16 février 1863, à 10 heures du matin, pour délibérer sur les affaires de ladite faillite.

Par ordre de la Cour,
Nlle Orléans, 13 janvier 1863. C. F. SEREN, 14janv—28, 12f

ETAT DE LA LOUISIANE — Troisième Cour de District, paroisse d'Orléans—No 17,023.—Avis est donné à tous ceux qui cela peut concerner de faire opposition, dans les trente jours qui suivront la présente publication de cet ordre, les raisons pour lesquelles le tableau d'assemblement des commissaires du syndicat dans la faillite [illegible] de ce jour, enregistré dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué conformément à la loi.

C. F. SERENS, Greffier.
7 fév—1m 2ps

A VENDRE,
UN BEAU CHEVAL de selle, UN BUGGY presque neuf. S'adresser rue de la Vieille Levée No 30.
3 fév—12f